

COMMUNE DE WIMMENAU



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE du 22 JUIN 2018**

**Présents** : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - HETZEL Valérie - HUCKENDUBLER René - BEYER Nathalie - CLEISS Cornélia - HARRER Rémy - PFISTER Monique - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - M. SCHMITT Dominique - STENGER Simone - TRUNK Claude.

**Absent excusé** : M. DORSCHNER Adrien (procuration à M. RUCH Marc)

**Absente non excusée** : Mme SCHMITT Dominique.

M. TRUNK Claude à 21 H 10 et Mme PFISTER Monique rejoint la séance à 21 h 15.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°) Approbation compte rendu du 10 avril 2018
- 2°) Adhésion service commun - Com-Com
- 3°) Modification des statuts du SIVOM
- 4°) Vente terrain Lotissement « Reberg »
- 5°) CNAS - Désignation des délégués
- 6°) Ecole - Organisation en cas de grève
- 7°) Chasse - nomination estimateur de dégâts
- 8°) Budgets Primitifs - décisions modificatives
- 9°) Périscolaire
- 10°) Vente Bois
- 11°) Site Internet
- 12°) Ecole maternelle - travaux
- 13°) Divers
  - Conteneur textiles
  - Périscolaire
  - Terrain Neubrueckmatt
  - Carte sortie collège
  - 14 juillet 2018

**Décisions prises :**

1°) **APPROBATION COMPTE RENDU DU 10 avril 2018**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu de la séance du 10 avril 2018.

## 2°) ADHESION SERVICE COMMUN – COM-COM

Considérant que selon l'article L5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, « *en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres ... peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, ».*

Considérant qu'avant la fusion intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les pratiques de mutualisation étaient différentes sur le territoire et qu'il y a un intérêt de les harmoniser :

- La Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre disposait d'un service technique commun ;
- La Communauté de Communes du Pays de Hanau des conventions de mise à disposition d'agents à des communes adhérentes au service. (service technique et administratif) ;

Considérant que la mise en place de ce service commun ne constitue pas un transfert de compétence.

Considérant que la création d'un service commun s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale, de mutualisation et d'optimisation des moyens

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre de créer un service commun comportant deux volets :

- Un volet technique : interventions techniques polyvalentes en milieu rural / entretien des locaux
- Un volet administratif : secrétariat de mairie, intervention d'agents polyvalents des services administratifs

Considérant le projet de convention (annexe 1),

Considérant que selon l'article L5211-4-2 du CGCT susmentionné, une fiche d'impact a été réalisée. (annexe 2)

Considérant l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant que les communes souhaitant adhérer au dispositif doivent délibérer sur la mise en œuvre de ce dispositif en amont,

Considérant l'avis favorables du comité technique commun en date du 28 mai 2018.

### **Le Conseil Municipal :**

**Approuve** l'adhésion au service commun à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour les services suivants :

- Volet technique :
  - interventions techniques polyvalentes en milieu rural
  - entretien des locaux

**Approuve** les conditions de fonctionnement telles qu'elles sont décrites dans la convention figurant en annexe ;

**Autorise le Maire** à signer la convention d'adhésion au service commun de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, ainsi que tout avenant pouvant en découler

**Fixe** la durée de travail hebdomadaire de l'agent dans la commune

- Volet technique :
  - interventions techniques polyvalentes en milieu rural : 28 heures/semaine
  - entretien des locaux : 867,12 heures annuel

**Inscrit** les crédits nécessaires au budget primitif de chaque exercice.

### 3°) **MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM**

En application de la Loi, la compétence Hydraulique « Gestion et entretien des cours d'eau » a été transférée à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

VU la loi MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014,

VU la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017, notamment les articles 2 et 6,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5214-21, L5211-41,

VU le Code de l'Environnement, notamment l'article L211-7,

VU l'Arrêté Préfectoral du 7 novembre 2017 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

De modifier et d'adopter les statuts du SIVOM de la Haute Moder tels que définis dans le document ci-annexé, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 4°) **VENTE TERRAIN LOTISSEMENT « REBBERG »**

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande réceptionnée pour l'acquisition d'un terrain viabilisé au Rebberg.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre, au prix de 8.000 € HT l'are, le terrain situé au Rebberg section 02 parcelle 527, d'une contenance de 9 a 45 à :

• Monsieur MARTIN Aurélien et Madame JOCHEM Déborah - 2a rue du fossé à 67340 INGWILLER.  
Le Maire ou l'un de ses adjoints sont autorisés à signer les documents à intervenir.

### 5°) **CNAS – DESIGNATION DES DELEGUES**

Le Conseil Municipal désigne les délégués locaux pour le mandat 2014 à 2020 représentant la commune de Wimmenau auprès du C.N.A.S. (Centre National d'Actions Sociales) comme suit :

- M. Marc RUCH, Maire – délégué Elus
- Mme Linda MEHL, secrétaire de Mairie – déléguée des agents

### 6°) **ECOLE – ORGANISATION EN CAS DE GREVE**

Dans le cadre de la loi du 20 août 2008 créant un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires, le Conseil Municipal (1 avis contraire) désigne les personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil, à savoir :

- René HUCKENDUBLER
- Catherine ROTH
- Laurence DEININGER
- Linda MEHL

### 7°) **CHASSE – NOMINATION ESTIMATEUR DE DEGATS**

Le Maire informe les Conseillers, qu'il y a lieu de nommer un estimateur de dégâts de gibier rouge pour le lot de chasse communale et propose de nommer M. Clément KOESSLER de GRIESHEIM SUR SOUFFEL, 5 place du Maréchal Juin. Le Conseil Municipal approuve la nomination de M. KOESSLER et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

## 8°) BUDGETS PRIMITIFS – DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal vote une modification du Budget Primitif 2018 de la Commune :

### Section de fonctionnement

#### Dépenses :

Compte 73928-reverst taxe plu sivom	+ 33.500,00 €
Compte 023-Virt sect inv	+ 9.444.52 €

#### Recettes :

Compte 7015 - vte terr	+ 33.500,00€
Compte 002 - résultat 2017	+ 9.444.52 €

### Section d'Investissement

#### Dépenses :

Compte 001 – résultat reporté	+ 54.485.87 €
-------------------------------	---------------

#### Recettes :

Compte 021 – virt sect fct	:	+ 9.444.52 €
Compte 1068 – exc capitalisé		+ 54.485.87 €
Compte 024 – pdt cession		+ 30.000,00 €
Compte 001 – résultat reporté		- 49.197.31 €
Compte 1641 – emprunt		+ 39.752.79 €
Compte 2111 – résultat reporté		- 30.000.00 €

et une modification du Budget Primitif 2018 Réseau câblé :

### Section d'Investissement

#### Dépenses :

Compte 2153 – réseau câblé	+ 8.856.46 €
----------------------------	--------------

#### Recettes :

Compte 2313 – construction	:	+ 8.856.46 €
----------------------------	---	--------------

## 9°) PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'A.G.F. le renouvellement de la convention de gestion du périscolaire, pour la rentrée 2018/2019.

## **10°) VENTE DE BOIS**

M. RUCH Marc, Maire quitte la séance.

M. Yves DEININGER, 1<sup>er</sup> Adjoint prend la présidence et soumet aux Conseillers la demande faite par M. RUCH Marc pour l'acquisition de 3 m<sup>3</sup> de chêne entreposés près du stade communal. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour vendre à M. RUCH Marc les 3 m<sup>3</sup> de chêne au prix de 200 €.

M. RUCH Marc, Maire rejoint la séance.

## **11°) SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant avec la Sté HDR, relatif à l'espace d'hébergement du site internet de la commune, pour passer de 500 Mo à 3 Go, entraînant l'augmentation du coût de l'abonnement mensuel de 30 €.

## **12°) ECOLE MATERNELLE - TRAVAUX**

Le Maire informe les Conseillers des différentes fuites d'eau constatées dernièrement à l'école maternelle, provenant des conduites d'eau reliant les ventilos convecteurs. Le Conseil Municipal décide de faire remplacer ces conduites, autorise le Maire, à demander des devis et à faire intervenir l'entreprise la moins-disante pour réaliser les travaux de remplacement lors des congés scolaires.

## **13°) Divers**

- Une proposition pour la mise en place d'un conteneur « vêtements » a été déposée au Maire par l'AEAL (Association d'aide aux enfants atteints de leucémie). Après débat, il a été décidé de ne pas donner suite dans l'immédiat et de réfléchir pour trouver un nouvel emplacement dans la commune pour installer tous les conteneurs de collectes.
- Le Maire informe les Conseillers de la tenue prochaine d'une réunion avec le Sous-Préfet et la COM COM pour discuter du schéma scolaire et périscolaire des prochaines années.
- M. WENDLING a informé le Maire qu'il est prêt à céder un terrain au lieu-dit « NEUBRUECKMATT ». Après discussion, le Conseil Municipal n'est pas intéressé pour l'achat de ce dernier.
- L'organisation de la fête du 13 juillet est discutée.
- Le Maire rappelle la date du 07 juillet pour le prochain ramassage de papier.
- Le Maire remercie Mr Yves Deininger et Mr Dominique Schmitt pour l'accueil dans leur entreprise lors de la visite de Monsieur le Sous-Préfet.
- Le conseil municipal est informé d'une demande de participation pour la pose de bornes parcellaires au lieu-dit « Herrenmatt » et décide de ne pas participer au financement de ces travaux.
- Le problème de l'utilisation des parkings communaux et la mise en place d'une réglementation ont été abordés.

Wimmenau, le 2 juillet 2018

Le Maire

Marc RUCH